

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Le financement des investissements

Mai 2021 - FNIL

Ariane Voyatzakis, Responsable agroalimentaire

Bpifrance,

**banque publique d'investissement,
est le partenaire de confiance
des entrepreneurs**

Bpifrance finance les entreprises
– à chaque étape de leur développement –
en crédit, en garantie et en fonds propres.
Bpifrance les accompagne dans leurs projets
d'innovation et à l'international.
Bpifrance assure aussi, désormais, leur activité
export à travers une large gamme de produits

Conseil, université, mise en réseau...
Bpifrance propose également aux
entrepreneurs
un appui concret pour soutenir et accélérer
leur trajectoire de croissance.



Relance de l'investissement



- Santé / **Agro-alimentaire** / Intrants essentiels de l'industrie / Automobile / Nucléaire / 5G / Electronique
- Projets d'**investissement**, de R&D et de transformation écologique à court terme, avec des perspectives significatives de création d'emploi, contribuant à la **souveraineté alimentaire et/ou industrielle** de la France (**relocalisation industrielle**).
Min dépenses 1 M€
- Toute taille d'entreprises
- Forme d'aide : subventions directes
- AAP ouvert jusqu'en septembre avec des relèves successives
- <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697> (voir FAQ)

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Pré-sélection par l'Etat et la Région

Instruction et mise en place par le réseau Bpifrance en région



Enveloppe de subventions

CIBLES

- Ouvert à toutes les territoires mais priorité aux projets implantés dans des Territoires d'Industrie (<https://www.lafrenchfab.fr/2020/11/03/territoires-dindustrie-3-questions-pour-comprendre-ce-programme/>)
- Projet mature avec déploiement opérationnel dans les 2 ans maximum

Min dépense 200k€

- Financement d'immobilisations incorporelles (logiciels, brevets,), d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, d'équipements et de machines, de dépenses d'industrialisation et d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associé.
- Toutes tailles d'entreprises

Dépôt des dossiers via les formulaires dédiés à chaque Région, accessibles par le site internet: <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Pas de double dépôt pour le même projet entre le volet national de l'aap (auto./aéro/secteurs critiques) et ce volet territoire d'industrie.

IDEMO

Objectifs : financer des démonstrateurs (lignes pilotes, investissements suite à R&D)

Modalités

PME, ETI, Grands Groupes

Financement

+60% Subvention &
-40% Avance
récupérable

TAILLE DES PROJETS
BUDGET > 2 M€



Au fil de l'eau
jusqu'en mai 2022



Direction
de l'Innovation



<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-i-Demo-52255>

Les aides à la faisabilité

Objectifs : accompagner les phases de faisabilité technique, économique ou juridique, ainsi que le montage de partenariats de R&D

Modalités

Jusqu'à 50%

Des dépenses éligibles pour les projets portés par des PME

Entreprise de moins de 2000 salariés

DURÉE DES PROJETS

12 mois

TAILLE DES PROJETS
Max 50 k€ d'aide

PROJET MONOPARTENAIRE

FINANCEMENT
SUBVENTION

PROJET APPLIQUÉ À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE OU À L'AGRICULTURE



Au fil de l'eau



Direction régionale



<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Un-partenariat-pour-la-competitivite-des-PME-agroalimentaires>

Fonds propres

- **Contact directions régionales**

- **Fonds Sociétés de Projets industriels (>10 M€)**

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Fonds-SPI-pour-qui-Pourquoi-21967>



- **Fonds de fonds :**



Prêt Rebond régional

- TPE, PME, possédant 12 mois de bilan minimum.
- Montant :
 - **10 K€** à **300 K€** selon les Régions.
 - Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi propres de l'entreprise**.
- **7 ans**, dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois.
- Echéances trimestrielles à terme échu.
- Taux fixe bonifié ou taux 0
- Sans garanties.
- Assurance décès optionnelle à la demande du dirigeant.
- Adossement à un financement bancaire recherché si possible.

Pour tout renseignement contactez votre Direction régionale.



Le nouveau dispositif : le Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Sont concernés par ce dispositif de garantie les prêts consentis, sans autre garantie ou sûreté, **à compter du 16/03/2020 et jusqu'au 31/12/2021**, qui présentent les caractéristiques suivantes :

Un différé d'amortissement minimal de **douze mois à taux réduit**



Une clause donnant aux emprunteurs la faculté, à l'issue de la première année, de les amortir sur une **période additionnelle pouvant aller jusqu'à 5 ans**

Les modalités de ce prêt seront **à voir directement avec vos banques** (non instruits par Bpifrance, à l'exception de prêts octroyés aux start-ups).

Les garanties jusqu'à 85% du crédit bancaire

- **Pour qui ?**
 - TPE , PME
- **Comment ?**
 - Demande auprès de votre banque qui transmettra à Bpifrance après accord.



Merci de votre attention